

AIDE ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

OBJET

Apporter un soutien financier aux familles pour faire face aux frais d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du RUBIS'CUBE et LOISIRS AU VENT

PUBLIC CONCERNE

Tout ménage domicilié de manière stable sur la commune ayant à charge de manière effective et permanente un enfant à charge concerné par l'aide

CRITERES ET CONDITIONS

- Enfant âgé de 3 ans à 13 ans révolus
- Conditions de ressources sur Quotient Familial CAF
- Période scolaire et vacances scolaires
- non cumulable avec l'aide MSA
- versée en tiers payant et dans la limite du montant restant à charge
- Aide éligible pour le premier et deuxième enfant d'un même ménage

MONTANT DE L'AIDE :

La journée

QF CAF	Aide CCAS ALSH
0 à 885	3 €
886 à 1000	2 €
1101 et +	1 €

La demi-journée

QF CAF	Aide CCAS ALSH
0 à 885	3 €
886 à 1000	2 €

PROCEDURE

- Présentation du justificatif de domicile, livret de famille et QF CAF auprès de l'ALSH
- Déduction de l'aide CCAS par l'ALSH

Le CCAS rembourse directement l'ALSH sur présentation d'un état de facturation et de présence au plus tard le 15 décembre de l'année N et pour la période sur décembre au plus tard le 15 janvier N+1)

CONTACT

CCAS Action sociale : 04.75.04.49.00 / ccas@mairie-sp3c.fr / CCAS Pole social 33 av gal de Gaulle 26130 St Paul-3-Châteaux

Mairie Guichet Unique : 04.75.04.96.96 / place castellane 26130 SP3C

Portail Famille : www.ville-saintpaultroischateaux.fr

Accusé de réception en préfecture
026-262600539-20241029-CA-29102024-11-DE
Date de réception préfecture : 07/11/2024